

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 mars 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint

---

**CE-2016-243-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2016-244-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2016-245-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 FÉVRIER 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 février 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2016-246-DEC UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES / HOMMAGE / CARRIÈRE DE PLUS DE 20 ANS / 13 MAI 2016**

ATTENDU QUE MM. Jean-Guy Sénécal, Marc Campagna, Michel Morin et Sylvain Tousignant recevront un prix lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec pour souligner leur carrière de plus de vingt (20) ans à titre de conseiller municipal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise MM. les conseillers Jean-Guy Sénécal, Marc Campagna, Michel Morin et Sylvain Tousignant à assister à la remise des prix lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec le 13 mai 2016 et que les frais afférents à ce congrès leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2016-247-DEC      CORRESPONDANCE / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / REFUS /  
DEMANDE DE SUBVENTION / PROJET DE  
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION D'INSTALLATIONS  
SPORTIVES / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE**

ATTENDU la lettre du 17 février 2016 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur adressée à M. Luc Papillon, directeur général de la Ville de Terrebonne, à l'effet que la demande d'aide financière faite dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III, pour le projet de construction et rénovation d'installations sportives au parc Philippe-Villeneuve n'a pas été retenue ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2016-248-DEC      SUIVI / MRC LES MOULINS    C.    TRANSDEV  
CANADA INC. ET AL**

ATTENDU la lettre du 29 février 2016 de Me Francis Gervais, avocat de la firme Deveau avocats, transmise à Me Marc-André Boutin, avocat de la firme Davies Ward Phillips & Vineberg, concernant des propos tenus par la firme Transdev Canada inc. à la commission parlementaire concernant le contrat de transport collectif de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE la lettre se lit comme suit :

*« Malgré les propos mensongers formulés par les représentants de votre cliente en Commission parlementaire, nous tenons à vous informer que le contrat de transport qui a fait l'objet de l'appel d'offres dénigré a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.*

*Cette approbation confirme notre position. Elle démontre sans l'ombre d'un doute que la démarche rigoureuse suivie par la MRC et les exigences qu'elle a posées dans le devis d'appel d'offres étaient tout à fait appropriées, autant sur la nature des services demandés que des garanties requises, par exemple, en plus d'être conformes aux dispositions des lois applicables.*

*En même temps, cette approbation constitue une dénégation des déclarations intempestives et des insinuations tenues par les représentants de votre cliente, lesquelles étaient tout à fait injustifiées.*

*Comme la MRC se réjouit de cette approbation, elle n'entend pas, dans les circonstances, ramener sur la place publique tous les propos diffamatoires qui lui ont été reprochés.*

*Il n'en demeure pas moins que notre cliente conserve tous ses droits et recours et n'hésiterait pas, au besoin, de les faire valoir, incluant dans le cas où les représentants de votre cliente récidiveraient de quelque manière que ce soit.*

*Veillez accepter, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

**DEVEAU AVOCATS**

*Francis Gervais, Ad. E., Adm. A, avocat »*

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la lettre;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 29 février 2016 de Me Francis Gervais adressée à Me Marc-André Boutin dans le dossier MRC Les Moulins c. Transdev Canada inc. et al.

---

**CE-2016-249-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 1<sup>er</sup> février 2016 ;
- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 16 février 2016.

---

**CE-2016-250-DEC PLAN DE MESURES D'URGENCE / PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC, adoptée le 29 mars 2006, mandatant la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir à titre de comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le comité exécutif a également mandaté la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations municipales en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE les douze (12) chapitres suivants du *Plan de sécurité civile* ont été adoptés par le comité exécutif:

1. Introduction et mise en contexte;
2. La recherche de la vulnérabilité (connaissance des risques);
3. L'organisation municipale;
4. Bottin des ressources;
5. Procédures d'alerte et de mobilisation de l'organisation municipale;
6. Procédures d'alerte à la population;
7. Mécanismes de coordination en réponse à un sinistre;
8. Centre de coordination;
9. Procédures d'information au public;
10. Procédures d'évacuation et de confinement des sinistrés;
11. Moyens pour secourir des personnes en détresse;
12. Procédures de soutien aux sinistrés.

ATTENDU QUE faisant partie du groupe des dix (10) plus grandes villes du Québec, la Ville de Terrebonne est de plus en plus susceptible de recevoir des demandes d'accès sur son *Plan de sécurité civile* en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE le coordonnateur municipal à la sécurité civile estime qu'un document d'une dizaine de pages donnant les grandes lignes du plan sans en divulguer les éléments sensibles au niveau de la sécurité pourrait facilement être accessible au public;

ATTENDU QUE ce document public pourrait facilement prendre la forme d'une politique municipale en sécurité civile;

ATTENDU QUE tout projet de politique municipale en sécurité civile devra faire abstraction de certains éléments sensibles reliés à la sécurité de la population tels les procédures d'alerte et de mobilisation, le bottin des ressources, le centre opérationnel et les détails concernant l'aide aux sinistrés;

ATTENDU QUE le projet de politique pourra être préparé à l'interne par l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) et ne nécessitera pas de frais supplémentaires;

ATTENDU QUE dans un souci de transparence, il y a lieu de démontrer que la Ville de Terrebonne est prête à réagir promptement en cas de sinistre majeur;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2016-02-01/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'élaboration d'une politique municipale en sécurité civile résumant les douze (12) chapitres du *Plan de sécurité civile* de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, de recommander au comité exécutif de mandater l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) afin de préparer un projet de politique municipale en sécurité civile résumant les douze (12) chapitres du *Plan de sécurité civile* de la Ville de Terrebonne, mais excluant les éléments sensibles au niveau des procédures d'alerte et de mobilisation, des opérations sur le terrain et de la sécurité de la population.

QUE le projet de politique soit soumis aux membres de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes qui en fera une recommandation en vue d'une adoption par le conseil municipal.

---

**CE-2016-251-REC      REQUÊTES EN SIGNALISATION / 16 FÉVRIER 2016**

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 16 février 2016, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2016-02-16/04	Sécuriser la ruelle menant de la rue Sarrazin au centre commercial situé au 1375, Grande Allée
CC-2016-02-16/06	Interdiction de virage en « U » sur la montée Masson en direction sud, à l'intersection de Grande Allée
CC-2016-02-16/07	Uniformiser les heures sur les panneaux d'interdiction de virage à droite au feu rouge sur la montée des Pionniers en indiquant de 8h à 22h
CC-2016-02-16/08	Ajout des panneaux « cul-de-sac » sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, avant l'intersection de la rue Louis-Truchon et sur la rue Louis-Truchon, à l'intersection du boulevard Pierre-Le Gardeur

---

**CE-2016-252-REC      AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE / TEL-JEUNES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1441-DEC, adoptée le 26 novembre 2014, mandatant la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, de concert avec la Direction du loisir et vie communautaire, à développer un partenariat avec Tel-jeunes afin de démarrer un projet pilote dont le but est de mieux faire connaître l'étendue des services de l'organisme auprès de la clientèle adolescente;

ATTENDU QUE depuis 1981 Tel-jeunes est une ressource phare pour les jeunes du Québec en leur offrant un service d'intervention professionnel, confidentiel et gratuit, par téléphone, sur internet et par messagerie texte, et ce, 24 heures sur 24 et sept (7) jours par semaine;

ATTENDU la volonté municipale de faire connaître les services de Tel-jeunes et de LigneParents, un service d'intervention accessible jour et nuit, gratuit, confidentiel et offert par des intervenants professionnels à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans;

ATTENDU QUE les discussions entre la Direction du loisir et vie communautaire et Tel-jeunes ont débouché sur l'élaboration d'un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans;

ATTENDU le souhait des partenaires de préciser leurs attentes mutuelles à l'intérieur de ce protocole d'entente;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de partenariat, Tel-jeunes ne désire pas de subvention municipale, mais plutôt une visibilité dans le cadre des événements jeunesse organisés par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-356-DEC, adoptée le 19 mars 2014, mandatant la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à travailler à l'élaboration d'un nouveau plan d'action destiné à bonifier l'offre en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, de recommander au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Générations (regroupant les services Tel-jeunes et LigneParents) afin de démarrer un projet de partenariat d'une durée de trois (3) ans dont le but est de mieux faire connaître l'entendue des services de l'organisme auprès de la clientèle adolescente et des parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans.

---

**CE-2016-253-DEC      BARREAU DU QUÉBEC / EXEMPTION / ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

ATTENDU QUE tout membre du Barreau du Québec doit souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU QU'un membre du Barreau exerçant de façon exclusive pour un organisme municipal peut être exempté de souscrire au Fonds si l'organisme se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a cinq (5) avocats à son emploi, à savoir :

- Me Denis Bouffard, greffier et directeur du greffe et affaires juridiques;
- Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier;
- Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires juridiques;
- Me Marc Brochu, greffier de la cour municipale;
- Me Robert Déziel, procureur de la cour municipale.

ATTENDU QUE ces cinq (5) personnes sont à l'emploi exclusif de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces personnes sont couvertes par l'assurance responsabilité de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au Barreau du Québec que ces cinq (5) personnes soient exclues du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif informe le Barreau du Québec que les personnes mentionnées ci-dessus sont au service exclusif de la Ville de Terrebonne et qu'à cet effet la Ville demande au Barreau d'exempter ces personnes à souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Que la Ville de Terrebonne se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

---

**CE-2016-254-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 15 745,13\$ préparée le 25 février 2016.

---

**CE-2016-255-DEC      NOMINATION / CHAUFFEUR-OPÉRATEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « B » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. François Dumais au poste de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 7 mars 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2016-256-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS  
AUXILIAIRE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts auxiliaire à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Isabelle Lévesque au poste de préposée aux prêts auxiliaire à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 6 mars 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-257-DEC NOMINATION / AGENTE À LA PAIE / DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'affichage du poste d'agente à la paie à la Direction des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de nommer Mme Lisette Hillareguy au poste d'agente à la paie à la Direction des ressources humaines à compter du 28 mars 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-258-DEC NOMINATION / POMPIERS ET OFFICIERS  
PERMANENTS / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE quinze (15) nouveaux postes sont créés par la nouvelle convention collective des pompiers signée le 10 février dernier ;

ATTENDU QUE les nouveaux postes (11 pompiers et 4 lieutenants) ont été affichés selon les procédures prévues pour des nominations ;

ATTENDU QUE trois (3) postes demeurent toujours disponibles, malgré l'affichage des postes de lieutenants ;

ATTENDU QUE trois (3) pompiers permanents agissant à titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant profitent de l'opportunité d'obtenir le grade de lieutenant à temps plein ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer :

Bartolo, Alexandre	Fauteux, Jonathan
Beaudoin, Olivier	Guay, Germain
Beauvais, Guy	Manelli, Sylvain
Blanchette, Stéphane	Martel, François
Boutet, David	Tremblay, David
Campeau, Simon	Vachon, Phillip
De Lasalle, Cédric	Wolfe, Frédéric

aux postes de « pompiers à temps complet (permanent) » à la Direction de l'incendie à compter du 10 avril 2016 à 7h.

Et de nommer :

Bois, Jonathan  
Dath, Stéphane  
Geoffroy, Yannick  
Lafontaine, Pierre-Hugues

aux postes de « lieutenant à temps complet (permanent) » à compter du 10 avril 2016 à 7h.

Le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

---

**CE-2016-259-DEC      AUTORISATION / FINANCEMENT / TRAVAUX  
D'INSTALLATION DE PORTES / CENTRES  
COMMUNAUTAIRES ANGORA ET MARIE-  
VICTORIN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est dotée d'un Plan d'action de la politique regroupée (familles, aînés et personnes handicapées) dont une des mesures est de permettre l'accessibilité à certains édifices municipaux par des portes à ouverture automatique ;

ATTENDU QUE les deux (2) premiers bâtiments ciblés sont les centres communautaires Angora et Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la société Stanley Accès Technologies a été retenue pour la fourniture et l'installation des équipements pour un montant de 12 072,38\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la société Pronitec Contrôle inc. a été retenue pour l'installation de l'alimentation électrique des deux (2) sites pour un montant de 1 697\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser le paiement de 11 975,98\$ (taxes en sus) aux sociétés Stanley Accès Technologies et Pronitec Contrôle inc. pour les travaux d'installation de portes automatiques aux centres communautaires Angora et Marie-Victorin, montant à être pris à même l'excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0082 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0083 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 12 574\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation – excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains), soit accepté.

---

**CE-2016-260-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE FOURGONNETTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de fourgonnettes (SA16-9023) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2016 à 11 h 20, à savoir :



9291-7996 Québec inc. (Albi Nissan de Mascouche)	59 828,21\$ t.t.c.
Albi Chevrolet Buick GMC Corvette Laval	62 429,12\$ t.t.c.
Grenier Chevrolet Buick GMC inc.	63 435,15\$ t.t.c.
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	70 538,31\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9291-7996 Québec inc. (Albi Nissan de Mascouche) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 février 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **9291-7996 QUÉBEC INC. (Albi Nissan de Mascouche)**, datée du 16 février 2016, pour l'achat de fourgonnettes, le tout pour un montant de 52 035,84\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0086 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-261-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT / CAMION-CITERNE / CAMION AVEC  
BENNE POUR SIGNALISATION / CAMION AVEC  
ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT / CHARGEUR  
SUR ROUES / BENNE À COPEAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'un camion-citerne, d'un camion avec benne pour signalisation, d'un camion avec équipements de déneigement, d'un chargeur sur roues et d'une benne à copeaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat d'un camion-citerne, d'un camion avec benne pour signalisation, d'un camion avec équipements de déneigement, d'un chargeur sur roues et d'une benne à copeaux* ». (référence : règlement d'emprunt 655 à venir).

---

**CE-2016-262-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX DE MODIFICATION / SYSTÈME DE  
VENTILATION / AJOUT DE CONTRÔLE À  
L'ÉTAGE / 3630, RUE ÉMILE-ROY**

ATTENDU QUE le système de ventilation à l'étage du bâtiment situé au 3630, rue Émile-Roy, est désuet ;

ATTENDU QUE malgré les nombreux réaménagements réalisés dans le passé, seules des modifications de base ont pu être effectuées sur le système en place ;

ATTENDU QUE toutes les modifications possibles ont été réalisées sur les éléments existants par le service du support technique et immeubles sans pouvoir solutionner les problèmes d'inconfort rapportés en climatisation ou en chauffage ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de modification du système de ventilation et ajout de contrôle à l'étage du 3630, rue Émile-Roy à La Plaine** ».

---

**CE-2016-263-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ENTRETIEN HORTICOLE / AMÉNAGEMENTS  
PAYSAGERS**

ATTENDU l'ouverture, le 23 février 2016, de l'appel d'offres numéro SA16-9016 concernant l'entretien horticole d'aménagements paysagers ;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue pour les secteurs numéros 5 et 7 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les secteurs 5 et 7 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'entretien horticole d'aménagements paysagers pour les secteurs numéros 5 et 7** ».

---

**CE-2016-264-DEC      DÉPENSE ACCESSOIRE / ASSISTANCE  
TECHNIQUE / DEMANDE DE DÉCRET POUR  
TRAVAUX URGENTS / CANAL DE DÉRIVATION  
DE LA RIVIÈRE MASCOUCHE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1347-DEC, adoptée le 4 novembre 2015, acceptant la soumission de la société WSP Canada inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de gestion de l'érosion et stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche pour un montant de 98 878,50\$ (t.t.c.) (SA15-9060) ;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a présenté, le 2 février dernier, leur diagnostic et concepts révélant un risque important de glissement de terrain derrière les résidences et que des travaux de grande envergure étaient requis à court terme et qu'une étude d'impact sur l'environnement serait requise ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande de décret pour la soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires pour des travaux accessoires au contrat principal mentionné au 1<sup>er</sup> paragraphe émis par la firme WSP Canada inc. pour une assistance technique pour une demande de décret pour des travaux urgents en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche et autorise la trésorière à payer un montant de 41 400\$ (taxes en sus) à la société WSP Canada inc., à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0091 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente (*article 573.3.0.4 de la Loi*

sur les cités et villes : les modifications proposées sont accessoires au contrat principal).

---

**CE-2016-265-REC      RENOUELEMENT / SOUMISSION / SERVICES D'ÉLECTROMÉCANICIEN**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 161-04-2015, adoptée le 13 avril 2015, acceptant la soumission de la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier) pour les services d'électromécanicien pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 133 072,07\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9027) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9027 pour les services d'électromécanicien arrive à échéance le 14 avril 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 134 889,83\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,366%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour les services d'électromécanicien avec la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier), et ce, pour un (1) an, à compter du 15 avril 2016, le tout pour une somme de 117 321,01\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0087 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-266-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DES HALTES CYCLABLES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des haltes cyclables (SA16-9024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Agence Relief Design	17,53	81 324,57\$ t.t.c.
Deom & Associés	--	--

ATTENDU QUE la firme Deom & Associés ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Agence Relief Design;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **AGENCE RELIEF DESIGN** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des haltes cyclables, pour un montant de 70 735\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 582. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0084 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-267-DEC      MODIFICATION / IMPUTATION / HONORAIRES  
PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉFECTION  
DE CHAUSSÉE / AVENUE CLAUDE-LÉVEILLÉE /  
FEUX DE CIRCULATION / BOULEVARD DE LA  
PINIÈRE / ÉCLAIRAGE / BRETELLE DE  
L'AUTOROUTE 640**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-558-DEC, adoptée le 30 avril 2014, acceptant la soumission de la firme Aecom Consultants inc. pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour la réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillée, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et d'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640, pour un montant de 96 451,04\$ (t.t.c.) (SA14-7011);

ATTENDU QUE les honoraires pour les services professionnels sont répartis dans les règlements d'emprunt numéros 466 et 552 selon le pourcentage des travaux de la façon suivante :

R-466	=	41 485,50\$
R-552	=	<u>54 965,54\$</u>
Total	=	96 451,04\$

ATTENDU QUE les travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillée ont été annulés en cours de réalisation (avis de changement no12 émis par la firme AECOM Consultants inc.);

ATTENDU QUE la répartition des honoraires de surveillance en résidence doit être revue selon l'exécution des travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'imputation des honoraires pour les services professionnels de la firme AECOM Consultants inc. selon la répartition suivante :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif accepte la nouvelle répartition des coûts des honoraires professionnels, à savoir :

R-466	=	63 768,10\$
R-552	=	<u>32 682,94\$</u>
Total	=	96 451,04\$

---

**CE-2016-268-DEC      DEMANDE D'AUTORISATION / MDDELCC /  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION / PONT SUR  
L'AVENUE URBANOVA**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-02-2014, adoptée le 10 mars 2014, acceptant la soumission de la firme Dessau (maintenant devenue Stantec Experts-conseils ltée) pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova et autres travaux conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent, pour un montant de 348 604,20\$ (t.t.c.) (SA14-7003);

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la présentation de la demande d'autorisation est incluse au mandat de la firme Stantec (Dessau) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la firme Stantec experts-conseils ltée soit et est autorisée à présenter, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande de certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova au-dessus du Grand-Ruisseau.

---

**CE-2016-269-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / TROTTOIR /  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER / BOULEVARD  
MOODY, ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LE  
BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1246-DEC, adoptée le 14 octobre 2015, autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un trottoir et aménagement paysager sur le boulevard Moody, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis ;

ATTENDU QUE cette situation est une opportunité pour effectuer des travaux de bouclage du réseau de trottoir afin d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le contrôle qualitatif des matériaux devra être effectué par une firme externe et que ce coût n'était pas inclus dans l'estimé présenté dans la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1246-DEC et qu'il représente un montant approximatif de 4 000\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **des travaux d'aménagement du trottoir et de l'aménagement paysager du boulevard Moody, entre la rue Saint-Louis et le boulevard des Seigneurs** ».

Qu'un montant de 71 209,02\$ (taxes en sus) soit autorisé pour les travaux, montant à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0085 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-270-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h20.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire